

**PRISE D'ACTIVITE DANS UNE SOCIETE IMMATRICULEE SANS ACTIVITE COMMERCIALE**

[Formulaire M2](#) dûment rempli et signé

- pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même les formulaires M2.

**PRISE D'ACTIVITE PAR ACHAT OU APPORT DU FONDS DE COMMERCE**

- copie de l'acte d'achat ou d'apport du fonds de commerce préalablement enregistré auprès de la recette des impôts.
- justificatif de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal publicateur, ou copie du journal d'annonces légales.

**PRISE D'ACTIVITE PAR CREATION DU FONDS DE COMMERCE**

- 1 pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même les formulaires M2.

**PRISE D'ACTIVITE PAR PRISE EN LOCATION-GERANCE DU FONDS DE COMMERCE**

- copie du contrat de location-gérance daté et signé par les parties.
- justificatif de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales avec le texte publié, date de parution et nom du journal publicateur, ou copie du journal d'annonces légales.

**Si l'activité est réglementée**

- Produire une copie de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, copie du diplôme ou du titre  
.....

**Coût des formalités : règlement par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce – tarifs 2019**

<u>Par création d'activité</u>	<b>181.04 €</b>
<i>mais</i> pour une société commerciale dont l'associé unique personne physique assure personnellement la direction	<b>65.04 €</b>
<u>Par achat, location-gérance</u>	<b>67.86 €</b>

Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

**Redevance de votre CCI : 70 euros net de taxe.**